

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2021

Délibération n° 21C/05/01

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
09 avril 2021		Présents : 48
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 12
21 avril 2021	En exercice : 77	Votants : 60

Objet : Détermination des taux des recettes fiscales pour l'année 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril à 17h30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents : M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BIZET Régis, MMES BOULAS - DRETZ Sandrine, BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM DUCHESNE Robert (suppléant de M. CANDELOT Bertrand), COULON Olivier, DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MME ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MATRON Matthias, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), M. WARME Philippe.

Soit 48 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BONNEMENT Julien, MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, MME DELAMARRE Béatrice, MM DUPONT Didier, FONTAINE Patrice, GESBERT Laurent, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, M. POINSARD Cédric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WINDERICKX Jean-Luc.

Ont donné procuration :

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CARRE Christophe (Domfront) à M. FOURNIER Alain (Godenvillers) ;
 MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;
 MME DA SILVA Isabelle (Méry-la-Bataille) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
 MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
 MME DUPONT Stéphanie (Ferrières) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;
 M. FOVIAUX Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;
 MME GRIGNON-PONCE Véronique (Dompierre) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;
 M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
 MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;
 MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
 M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane.

Ont été élus secrétaires de séance : MM NEGI Michaël et FARCE Philippe

Le président Frans DESMEDT propose aux conseillers de ne pas faire supporter de nouvelle charge aux contribuables du territoire et de maintenir les taux de référence des différentes taxes à leurs valeurs de l'année 2020.

Le Conseil,

Vu la réforme supprimant la taxe professionnelle ;
 Vu l'article 16 de la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;
 Vu la délibération n°01C/05/07 du 8 octobre 2001 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;
 Vu la délibération n°21C/02/03 du 11 mars 2021 relative au compte administratif du budget principal 2020 ;
 Vu le débat sur les orientations budgétaires du 8 avril 2021 ;

Considérant que le conseil communautaire ne souhaite pas augmenter le produit attendu des taxes, tel que notifié par la Direction Générale des Finances Publiques,

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

PROCEDE ainsi qu'il suit au vote des taux des recettes fiscales de la communauté de communes pour l'année 2021 :

	Taux de référence (en %)	Pour	Contre	Abs
Cotisation Foncière des Entreprises	22,76	60	0	0
Taxe d'habitation	Plus de perception directe de la TH sur les résidences principales donc plus de vote de taux			
Taxe foncier Bâti	0	60	0	0
Taxe Foncier Non Bâti	2,73	60	0	0
Taxe des Ordures Ménagères	13	60	0	0

CHARGE le président de transmettre cette délibération au service de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 21 avril 2021